

Législation des pneus hiver, chaînes en France et en Europe

Chaque hiver, on ne sait s'il est nécessaire de changer ses pneus.

En dessous de 7°C, des pneus toutes saisons seront moins performant en termes d'adhérence et de freinage, tandis qu'avec des pneus hiver, la sécurité est nettement améliorée sur routes mouillées, glissantes ou verglacées.



En France, seuls certains équipements sont nécessaires en cas de conditions hivernales ou dans le cas où des panneaux de signalisation l'indiquent. Ces équipements pour l'hiver peuvent être imposés localement par des arrêtés ou panneaux.

En Europe, peu de pays ont une obligation de rouler avec des pneus hiver, seules l'Allemagne, et l'Autriche ont récemment fait ce choix.

En France :

Aucune obligation n'a, à ce jour, été mise en place concernant l'équipement de pneus spéciaux pour l'hiver. Il n'existe pas de dispositions légales qui obligent les automobilistes à s'équiper de chaînes ou pneus cloutés.

Chaînes à neige :

Concernant les chaînes à neige, elles sont conseillées sur routes enneigées, mais ne deviennent obligatoires qu'avec le panneau B 26, généralement présent sur certains cols montagneux.

LA LÉGISLATION SUR LES PNEUS HIVER EN EUROPE

